



Réunion du Conseil Municipal du 26 novembre 2021

Présents : Joël VINCENT, Bernadette FERCAK, Marie MARTINEZ, Serge PAREDES, Denise CLARION, Sébastien GIORDANO, Martine PLOYÉ, Bertrand CASTANER, Frédéric CILLER, Emmanuelle MARTINEZ, Marie-Françoise MARTINEZ, Téo MONNIGADON, Marie-Lou PEREZ, Alain SOULIÉ, Jérémy VENTURA, Aurore ZACCAGNINI.

Absents représentés :

Absents : François PLAZAS, Mélissa HERNANDEZ, Félix FENELON.

Le Conseil vote le Compte Rendu du conseil du 15 octobre 2021

Maison médicale : Après la présentation par M. Cochelin du « programme » de la maison médicale situant les différents cabinets et locaux destinés aux praticiens, les accès et circulations, le Conseil approuve globalement le projet regroupant une grande pharmacie, un cabinet dentaire pour deux dentistes, un cabinet pour une orthophoniste, une salle de soins pour des infirmières et une autre pour une infirmière hypnothérapeute ainsi qu'un cabinet médical pour trois médecins, et d'autres locaux bruts en attente.

La 2^{ème} phase : conception du bâtiment va pouvoir commencer, le cabinet IMOKA assurant l'AMO, Assistance à Maîtrise d'ouvrage : Il s'agira de recruter un architecte, obtenir le permis de construire et choisir les différentes entreprises pour la construction.

Une 3^{ème} phase concernera la construction proprement dite.

Décision modificative n°2 : suite à une erreur d'imputation au budget 2021, vraisemblablement due aux reports des « restes à réaliser 2020 » la rectification des écritures comptables est proposée et votée, sans conséquence sur le budget.

Enfouissement câbles éclairage public: dans la perspective de la rénovation de la rues des Aires, la commune souhaite confier au SMEG l'enfouissement des câbles aériens électriques et téléphoniques. Dans le même temps, il serait judicieux d'enfourir ceux d'éclairage public. Le Conseil se déclare favorable à une étude préalable du SMEG concernant l'éclairage public pour un montant de 239,00€ HT. La commune s'engage a payer cette somme dans le cas où elle renoncerait finalement à réaliser les travaux.